



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête SIVIS Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire

Service producteur : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Opportunité : avis favorable émis le 13 juin 2012 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 21 mai 2014 (commission Ménages)

Mise en place en 2007, l'enquête SIVIS a pour objectif de mesurer et caractériser l'ensemble des actes de violences graves survenant en milieu scolaire. Elle constitue à ce titre un outil de connaissance et d'observation utile pour le pilotage national et académique du système éducatif.

L'enquête comprend deux volets :

- le relevé des actes de violence : les enquêtés relèvent les incidents graves en continu pour chaque mois de l'année scolaire en termes d'actes, de types d'acteurs et de victimes (par sexe et âge avec une distinction entre élèves, enseignants et autre personnel), de lieux, de suites données aux incidents ;
- le questionnaire sur le climat : les chefs d'établissement du second degré décrivent à la fin de chaque trimestre le climat scolaire au cours du trimestre écoulé.

L'enquête porte sur les établissements publics et privés des premier et second degrés, soit environ 54 000 écoles maternelles et élémentaires et environ 7 900 établissements du second degré en France métropolitaine et dans les Dom (y compris Mayotte) avec un objectif de représentativité au niveau académique et départemental. Pour les établissements privés sous contrat des premier et second degrés, le champ de l'enquête est un peu plus de 5 000 écoles et près de 3 500 collèges et lycées.

L'enquête s'effectue via un questionnaire mis à disposition sur le réseau Intranet académique qui comprend deux onglets de saisie :

- le questionnaire incidents, que le chef d'établissement (dans le 2nd degré) ou l'inspecteur de l'Éducation nationale (dans le 1^{er} degré) renseigne en continu entre septembre et juillet, lors de la survenue d'un fait de violence grave ;
- le questionnaire sur le climat de l'établissement (uniquement pour le second degré), dont la périodicité est trimestrielle (réponses en décembre, mars et juin).

Le temps de réponse est évalué à 3 minutes par incident pour le premier volet et à 10 minutes pour le second.

Les résultats seront diffusés au niveau de la France entière, des académies et des départements, à travers différents supports et selon un calendrier prévisionnel s'échelonnant tout au long de l'année : *note d'information* annuelle de la Depp (novembre) ; contribution à la revue « *Repères et références statistiques* » (septembre) ; contribution au rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (novembre) ; production d'indicateurs LOLF (février).

.../...

Le Comité rappelle que les recommandations qui avaient été émises lors de l'attribution du précédent label, en particulier, sur l'échantillonnage et la diffusion des données auprès des chercheurs ont été mises en œuvre.

Par ailleurs, d'autres préconisations importantes ont été émises en séance sur les points suivants :

Échantillonnage : le service doit engager une réflexion sur la définition d'un système de rotation de l'échantillon et, accessoirement, sur une amélioration de celui-ci via notamment le recours à l'équilibrage, dans le but de parvenir à un dispositif opérationnel en 2017.

Processus de réduction de la non-réponse : le Comité encourage le service, d'une part à poursuivre ses efforts pour continuer d'obtenir des informations sur les établissements privés du 2^{ème} degré et, d'autre part, à revoir le processus de collecte pour les établissements publics du 1^{er} degré où les taux de réponse restent insuffisants. Une réflexion sur la pérennité annuelle du dispositif sur ce dernier champ et sur les nomenclatures appropriées à y mettre en œuvre devra aussi être menée.

Le Comité du label appelle le service à la plus grande vigilance sur les risques de biais de non-réponse liée à la désirabilité ou au déficit d'information des Chefs d'établissements, qui pourraient conduire à des interprétations erronées. A l'inverse, le service doit être aussi vigilant sur l'évolution de la sensibilité du tissu social aux questions de violence, qui pourrait conduire à faire émerger davantage de déclarations de faits ou des faits nouveaux.

Diffusion des résultats : le Comité attire l'attention du service sur le choix et la pertinence des indicateurs à commenter.

Questionnaire : un certain nombre de remarques ont été formulées en séance, le service est invité à les prendre en compte ; le service doit réfléchir aux conséquences liées à l'évolution de la nomenclature des violences et à assurer une cohérence avec l'enquête Victimation.

En particulier ont été évoquées :

- la question des auteurs multiples
- la prise en compte du harcèlement
- la nécessité de regrouper les motivations par grandes catégories : violences en raison de la nationalité / de la religion / de l'aspect physique / de la sexualité / sans motivation explicitée...

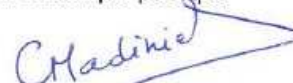
Afin d'assurer une certaine homogénéité des consignes dans l'enregistrement des faits, le service doit réfléchir au maintien de l'enregistrement d'incidents jugés de moindre importance, voire exclus par les chefs d'établissements, quitte à leur attribuer un score faible.

Concertation : lors des prochaines réunions des Comités de concertation, il est demandé au service d'associer l'Unaf.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête SIVIS (Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire).

Ce label est valide pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017

La Présidente du Comité du label
de la statistique publique



Chantal MADINIER